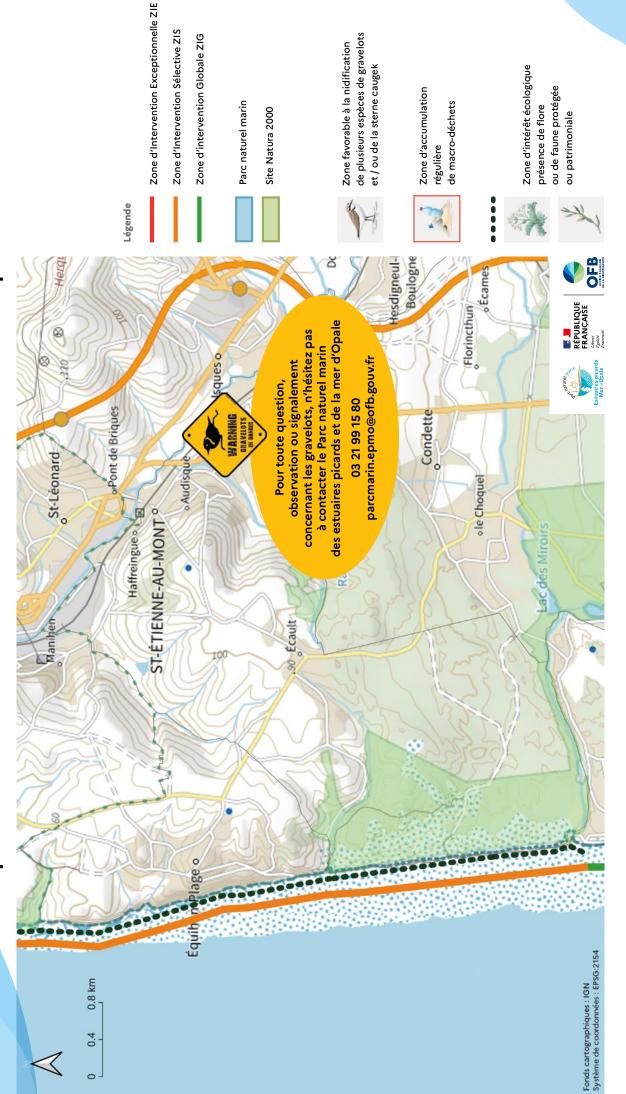
Ŋ

Nettoyage raisonné des plages et préservation de la laisse de mer

Préconisations pour les communes de Saint-Etienne-au-Mont et Equihen



Zone d'Intervention Sélective ZIS	Littoral des communes de Saint-Etienne-au-Mont et d'Equihen	Estran rocheux bordé de falaises puis plage de sable bordée de dunes. Continuum plage-dune à préserver. Forts enjeux environnementaux.	COLLECTE EXCLUSIVEMENT MANUELLE ET SELECTIVE Le nettoyage mécanique est à proscrire sur ce secteur pourvu de dunes en arrière-plage notamment au niveau de la plage d'Ecault et d'Equihen. L'état de santé de la laisse de mer est dégradé suite au nettoyage mécanique intensif réalisé sur ces plages (données 2018). Le nettoyage mécanique est un frein au maintien et au développement de la dune, à la lutte contre l'érosion et au maintien de la biodiversité. Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés. Eviter le piétinement de la végétation et de la laisse de mer. Eviter de ramasser en pied de dune autant que possible pour préserver le continuum plage-dune. Laisser en place les bois flottés.				Gestion possible entre juin et septembre des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles.
					octobre hiver	Ponctuel	
				E PASSAGE	septembre	En fonction des besoins	
				ZIS PROPOSITION DE FRÉQUENCE DE PASSAGE	juillet août		
				OSITION DE	i	Ponctuel	
				ZIS PRO	mai		
					Fin mars avril	1 passage après marées équinoxes	
							Gestion poss
Classement préconisé	Saint-Etienne-au-Mont et Equihen	Sensibilité	Méthode	Fréquence de passage			Autres informations

Zone d'Intervention sélective ZIS

Zone à éviter
pour préserver
pour préserver
le pied de dune
et le continuum
plage-dune
de la végétation
et de la laisse
et de la laisse